

Abdoul Kadyr Sonko
Député à l'Assemblée nationale
XV^e Législature

Question au Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

Objet : Finalisation du projet de construction d'un Stade municipal sur le terrain de sports de la Patte d'Oie Builder's.

Monsieur le Ministre,

Le terrain de sports de la Patte d'Oie Builder's, patrimoine de la Ville de Dakar, a été transféré à la Commune d'arrondissement de la Patte d'Oie (devenue commune depuis l'Acte 3 de la décentralisation) par l'arrêté préfectoral n° 480 du 21 octobre 2014. Cet arrêté a été complété par le décret de dévolution de patrimoine de 1996.

Ce terrain, au-delà de son cadre administratif, a vu le jour grâce à l'investissement des populations locales, notamment de l'ASC Ceely, bien avant la création de la commune de la Patte d'Oie.

En 1987, les habitants ont procédé au terrassement et à l'aménagement du terrain avec leurs propres moyens, dans une zone alors constituée de dunes de sable, avec l'appui du génie militaire. Depuis, ils n'ont cessé de valoriser cet espace à travers des « impenses édifiées » et ont dû faire face à de nombreuses tentatives de spoliation de cet espace vital pour la jeunesse de la zone.

En 2008, la commune, en collaboration avec les populations et l'ASC Ceely, s'est engagée dans un projet de clôture progressive du terrain, travaux qui ont été finalisés en 2016, malgré des crises, des litiges récurrents et des tentatives d'appropriation par des particuliers. Bien que des rencontres aient eu lieu entre la préfecture de Dakar et les notables du quartier, ces tensions n'ont jamais été complètement résolues.

En 2020, la Mairie, l'ASC Ceely, et le Sous-Préfet des Parcelles Assainies ont convenu d'autoriser l'entreprise CSE à entreposer du matériel de construction sur une portion du terrain. En contrepartie, l'entreprise CSE, dans le cadre de sa responsabilité sociale des entreprises (RSE), s'est engagée à soutenir l'aménagement et l'équipement du site. Malheureusement, cet accord n'a pas été respecté, ouvrant la voie à d'autres particuliers qui ont occupé illégalement

l'espace, y entreposant des engins lourds tels que des bus, des camions et d'autres installations.

En 2022, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Culture a lancé un projet de construction d'un stade municipal sur ce site. Ce projet reste cependant bloqué en raison de la résistance des occupants illégaux.

Monsieur le Ministre,

1. Où en est le projet de construction du stade municipal sur le terrain de la Patte d'Oie, sachant que ce site a été aménagé et préservé par les populations locales et la Mairie depuis plus de 35 ans ?
2. Qu'en est-il du règlement définitif concernant les occupants illégaux, sachant que la Mairie a déjà pris un arrêté de déguerpissement exécuté avec l'appui des forces de l'ordre ?

Nous portons à votre attention que l'un des occupants de la portion de terrain persiste à défier l'autorité municipale et à provoquer les populations en refusant de se conformer à cet arrêté de déguerpissement.

Dans l'espoir d'une réponse et d'une résolution définitive de cette situation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Dakar, le 14 janvier 2025

Abdoul Kadyr Sonko

Député à l'Assemblée nationale
XV^e Législature

